



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

MINISTÈRE D'ETAT
MINISTÈRE DE L'EMPLOI,
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



« **Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique** »

Conférence des Ministres 2014 du PQIP/DCTP

Abidjan, 21, 22 et 23 juillet 2014

Hôtel NOVOTEL

**POLITIQUES ET DISPOSITIFS D'INSERTION
PROFESSIONNELLE ET DE CREATION D'EMPLOIS**

CAS DE LA COTE D'IVOIRE



RAPPORT PROVISOIRE, MARS 2014

Elaboré à la demande de l'ADEA, en prélude à la grande Réunion Ministérielle sur l'Emploi, qui aura lieu les 21, 22 et 23 juillet 2014 à Abidjan, le présent rapport a été produit en vue de collecter des données concernant le marché du travail, identifier les expériences significatives menées par les pays pour former les jeunes et les insérer dans l'emploi et à analyser les facteurs d'efficacité comme les facteurs de succès des dispositifs mis en œuvre à cet effet.



Il dresse un diagnostic de la problématique de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes, d'une part, et, présente le chapelet de mesures correctives adoptées par le gouvernement, d'autre part.

Le Rapport Pays Côte d'Ivoire a été réalisé par **Monsieur DANHO Pierre Ange Désiré, Economiste, Directeur Général de l'Emploi** en qualité d'expert national, appuyé par une équipe technique de la Direction Générale de l'Emploi composée de Messieurs KAMBO Urbain, KOFFI Yao Ferrand, KOMAN Yao Gustave et YEO Gabékan. Pour la collecte des différentes informations, l'appui des structures du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation professionnelle (MEMEASFP) intervenant dans l'insertion des jeunes n'a nullement fait défaut. Il s'agit des structures suivantes : DGFP, AGEPE, AGEFOP, UCPE, PFS-CI, FSE-THIMO, CIDFOR.

RESUME EXECUTIF

L'état des lieux de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire

Au-delà du taux de chômage de 9,4% qui ressort de l'enquête 2012, une analyse plus fine des données issues de cette enquête à partir d'indicateurs désagrégés permet de mieux appréhender la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire.

En effet, la plupart des actifs opèrent dans le secteur informel (91%), où la productivité et les rémunérations sont faibles, sans oublier la précarité des emplois. En ce qui concerne les jeunes actifs (14-35 ans), 13,8% parmi eux sont au chômage avec un taux de chômeurs découragés de 36,1%.

Malgré l'amélioration des effectifs de 12,33% enregistrée entre 2010 et 2013 au niveau des apprenants de la formation professionnelle, l'engouement demeure très faible au niveau des jeunes en cours de scolarité : sur un effectif estimé à 5 182 514, seulement 0,53% suivait une formation professionnelle en 2012.

En termes de débouchés, l'agriculture et le commerce constituent 66,3% des emplois.

La reprise économique amorcée depuis 2011 a permis au pays de réaliser d'importantes avancées au plan économique et surtout au niveau de l'amélioration de l'environnement des affaires. Si les données relatives aux salariés cotisants des caisses sociales publique et privée font ressortir une dynamique positive en matière de création d'emplois, des obstacles et difficultés à l'insertion des jeunes demeurent. Ils concernent : i) l'environnement des affaires ; ii) le niveau d'instruction ; iii) la trop grande inadéquation entre la demande et l'offre de travail ; iv) l'insuffisance de synergie dans la mise en œuvre des actions en faveur de l'emploi ; v) le besoin de renforcer la culture entrepreneuriale ; vi) les difficultés liées à l'orientation et à l'information ; vii) l'insuffisance des investissements dans les secteurs porteurs ; viii) les difficultés d'accès au financement pour les porteurs de projets.

C'est finalement 6,5 millions de personnes en majorité jeunes en situation de chômage, de sous-emploi ou d'emploi inadéquat avec un revenu inférieur au SMIG qui représentent la cible des mesures actives développées par le gouvernement en matière de formation professionnelle et d'emploi.

Les mesures correctives apportées

Au niveau de la formation professionnelle, une réforme associant étroitement le secteur privé est en cours. Ladite réforme entend « *développer un système de FPT performant qui offre des compétences à même de contribuer à faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent dans les dix prochaines années* ».

L'objectif est d'accroître les capacités d'accueil afin d'être capable d'absorber au moins 30% des sortants du primaire et 30% des sortants des collèges et de former en fonction des besoins quantitatifs et qualitatifs du marché du travail.

Le Plan Opérationnel à Moyen Terme (POMT) 2012-2015 élaboré à cet effet se décline en six (6) axes ; à savoir :

- *la facilitation de l'accès à la formation ;*
- *la construction d'une offre de formation en réponse à des demandes ;*
- *la mise en œuvre du partenariat école-entreprise ;*
- *l'amélioration de l'insertion professionnelle ;*

- *la certification des compétences ;*
- *l'adaptation de la gouvernance du système de formation professionnelle.*

La réforme intègre la rénovation de l'offre de formation de même que l'accroissement de la capacité d'accueil du dispositif de formation professionnel avec plusieurs projets de réhabilitation et de constructions d'unités de formation en cours ou prévus.

En ce qui concerne les mesures en projet ou en cours pour favoriser la création d'emplois, le Gouvernement ivoirien a adopté une Stratégie de Relance de l'Emploi avec pour objectif de renforcer et de rendre plus perceptible l'action gouvernementale en faveur de l'emploi. A ce titre, il est prévu :

- *Des mesures générales de relance par :*
 - le renforcement des actions en faveur de l'amélioration du climat des affaires ;
 - la poursuite de la réalisation des grands travaux d'infrastructures à fort potentiel en termes de création d'emplois.
- *Des mesures spécifiques de relance par :*
 - la mise en œuvre de stages de premier emploi ;
 - l'intensification des programmes actuels et leur mise en œuvre avec célérité (simplification des procédures, accélération des décaissements) ;
 - la mise en place d'un fonds de soutien et de garantie à l'emploi ;
 - la mise en œuvre de stratégies de création d'emplois à l'échelle régionale ;
 - le renforcement de l'accès aux marchés publics pour les PME.
- *Des mesures pour accompagner durablement la relance de l'emploi par :*
 - l'accélération de la réforme de la Formation Professionnelle ;
 - le renforcement des dispositions fiscales existantes en faveur de l'emploi ;
 - l'amélioration de l'information sur le marché du travail.

Focus sur une expérience à partager : le PEJEDEC

Ce projet vise l'amélioration à l'accès aux emplois et le développement de compétences professionnelles des jeunes, hommes et femmes de tout niveau de qualification, âgés de 14 à 30 ans en situation de sans emploi ou sous-emploi.

Il est conduit avec une forte implication du secteur privé et contribue au renforcement des capacités des Structures nationales. La gouvernance adoptée et la transparence du processus de sélection des jeunes contribuent à restaurer la confiance des jeunes par rapport aux dispositifs publics d'Aide à l'Emploi. Cela se traduit par un fort engouement du projet auprès des jeunes : plus d'un an avant le terme du projet, 63,66% des objectifs quantitatifs (nombre de bénéficiaires) sont atteints.

Des négociations sont en cours entre le Gouvernement Ivoirien et la Banque mondiale pour un financement complémentaire permettant d'atteindre un objectif de 100 000 Jeunes. En termes de perspectives, il est prévu de capitaliser l'approche mais surtout d'appuyer **la réforme** de la Formation Professionnelle; **la réorganisation de l'Apprentissage** en Côte d'Ivoire et renforcer les mécanismes nationaux de facilitation de **l'Accès aux crédits bancaires**.

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles	Libellés
ADEA	Association pour le Développement de l'Education en Afrique
APROMAC	Association des Professionnels du Caoutchou Naturel de Côte d'Ivoire
AGEFOP	Agence Nationale de la Formation Professionnelle
AGEPE	Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi
AGEROUTE	Agence Nationale des Routes
AGR	Activités Génératrices de Revenus
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAP	Certificat d'aptitude Professionnelle
CCI-CI	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
CFP	Centre de Formation Professionnelle
CIDFOR	Centre Ivoirien pour le Développement de la Formation Professionnelle
CIE	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CP	Centre Professionnel
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
DGE	Direction Générale de l'Emploi
DGI	Direction Générale des Impôts
DGFP	Direction Générale de la Formation Professionnelle
EEMCI	Enquête nationale sur l'Emploi auprès des Ménages en Côte d'Ivoire
EPCCI	Ecole Pratique de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
ETFP	Etablissement Technique et de la Formation Professionnelle
IAA	Industrie Agroalimentaire
INIE	Institut Ivoirien de l'Entreprise
FAPA	Fonds d'Appui à la Promotion de l'Artisanat
FIDEN	Fonds pour le Développement de l'Entreprise Nationale
FNJ	Fonds National de la Jeunesse
FSE-THIMO	Fonds de soutien à l'Emploi par les Travaux à Haute d'intensité de Main-d'oeuvre
FQA	Formation Qualifiante par Apprentissage
LP	Lycée Professionnel
MEMEASFP	Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle
NEET	None Education, Employment and Training
PAAEIJ	Programme d'Appui à l'amélioration de l'Employabilité et de l'Insertion des jeunes
PAE	Programme d'Aide à l'Embauche
PAPC	Projet d'Appui Post-Crise
PEJEDEC	Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences
PFS	Plate Forme de Service
PME	Petite Moyenne Entreprise
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PNRRC	Programme National de Réinsertion et Réhabilitation Communautaire
POMT	Plan Opérationnel à Moyen terme
PTF	Partenaire Technique et Financier
PPU	Programme Présidentiel d'Urgence
PRISE	Projet d'Insertion Economique
PROFORME	Projet d'Appui à la Formation Professionnelle et l'Insertion des Jeunes
PQIP /DCTP	Pôle de Qualité Inter-Pays dans le domaine du Développement des Compétences Techniques et Professionnelles
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCAED	Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SRE	Stratégie de relance de l'Emploi
THIMO	Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre
TPE	Très Petite Entreprise
UCPE	Unité de Coordination des Programmes d'Emploi
UE	Union Européenne

LISTE DE TABLEAUX ET GRAPHIQUES

LISTE DE TABLEAUX	
Tableau N°1 : Caractéristiques socio-démographiques	3
Tableau N°2 : Evolution des effectifs d'apprenants au niveau de la formation professionnelle	4
Tableau N°3 : Situation d'emploi des sortants par sexe	5
Tableau N°4 : Récapitulatif des données de base concernant la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi	5
Tableau N°5 : Répartition des emplois selon la branche d'activité	6
Tableau N°6 : Emploi selon le milieu de résidence	6
Tableau N°7 : Emploi par secteurs institutionnels selon le milieu de résidence	7
Tableau N°8 : Emplois selon la situation dans la profession	7
Tableau N°9 : Champ d'intervention des structures intervenant dans l'insertion des jeunes	10
Tableau N°10 : Renforcement de la capacité d'accueil du dispositif de la Formation Professionnelle	15
Tableau N°11 : Programmes ciblés et public	18
Tableau N°12 : Descriptif des programmes d'insertion	19
Tableau N°13 : Coûts unitaires des programmes mis en œuvre par MEMEASFP	20
Tableau N°14 : Ressources complémentaires à mobiliser pour 2014 et 2015	21
Tableau N°15 : Présentation des projets de mesures fiscales en cours d'adoption	22
Tableau N°16 : Descriptif et objectifs des axes d'intervention du projet PEJEDEC	25
Tableau N°17 : Récapitulatif des axes d'intervention du projet PEJEDEC	29
LISTE DES ILLUSTRATIONS ET GRAPHIQUES	
Graphique 1 : Illustration graphique de la situation de l'emploi	3
Graphique 2 : Répartition des emplois par branche d'activités	6
Graphique 3 : Evolution des flux bruts dans le secteur moderne structuré	8
Graphique 4 : Logigramme de l'ingénierie de la réforme ETFP	14
Graphique 5 : Source de financement	20

Sigles et abréviations	iv
Tableaux, illustrations et graphiques	v
CONTEXTE	1
PARTIE I : ETAT DES LIEUX DE L'EMPLOI EN CÔTE D'IVOIRE	2
1. Les données de base concernant l'emploi des jeunes	3
1.1. Données générales sur l'emploi	3
1.2. Profil démographique et économique	3
1.3. Taux de jeunes au chômage	3
1.4. Taux de jeunes chômeurs découragés	3
1.5. Taux de jeunes étant ni en éducation, ni en formation, ni en emploi	4
1.6. Taux de jeunes en formation professionnelle	4
1.7. Taux d'insertion des jeunes en fin de formation professionnelle	4
1.8. Taux ou nombre de jeunes en apprentissage traditionnel ou rénové	5
1.9. Taux d'insertion des jeunes dans l'économie formelle	5
1.10. Récapitulatif des données de base concernant la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi	5
1.11. Récapitulatif des données de base concernant la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi	5
2. Les données de base concernant le monde du travail	5
2.1. Répartition des emplois par branche d'activité	6
2.2. Répartition des emplois par secteur urbain et rural	6
2.3. Répartition des emplois par secteur formel et informel	7
2.4. Répartition des emplois par catégorie	7
3. Les difficultés d'accès des jeunes au monde du travail	7
3.1. Diagnostic	7
3.2. Difficulté d'accès à l'emploi	9
3.2.1. L'environnement des affaires	9
3.2.2. Le niveau d'instruction	9
3.2.3. L'inadéquation entre la demande et l'offre de travail	10
3.2.4. L'insuffisance de synergie dans la mise en œuvre des actions	10
3.2.5. Le besoin de renforcer la culture entrepreneuriale	11
3.2.6. Les difficultés liées à l'orientation et à l'information	11
3.2.7. Le manque d'investissement dans les secteurs porteurs d'emplois	11
3.2.8. Les difficultés d'accès au financement pour les porteurs de projets	11
PARTIE II : MESURES CORRECTIVES	12
4. Mesures en projet ou en cours dans le domaine du DCTP	13
4.1. Le changement de paradigme : la réforme de la Formation Professionnelle	13
4.2. Les grands axes et l'articulation de la réforme en cours	13
4.2.1. Les axes stratégiques	13

4.2.2. Le Plan Opérationnel à Moyen Terme (POMT) 2012-2015 : instrument de pilotage de la réforme	13
4.3. Le dispositif de formation	14
4.3.1. La capacité d'accueil	14
4.3.2. Les projets de réhabilitation et de construction en cours	15
4.3.3. Les Perspectives de renforcement du dispositif : rénovation de l'offre de formation	15
4.4. Le partenariat avec les acteurs	16
4.4.1. Le partenariat avec le secteur privé	16
4.4.2. Le partenariat avec les PTF	16
4.5. Le renforcement des compétences des entrepreneurs et maîtres d'apprentissage du secteur informel	17
5. Mesures en projet ou en cours pour favoriser la création d'emplois	17
5.1. Orientation stratégique	17
5.2. Programmes et investissements ciblés	18
5.2.1. Récapitulatif des programmes ciblés sur la période 2012-2015	18
5.2.2. Financement des programmes	20
5.2.3. Mesures pour l'emploi prévues dans le cadre de la SRE	20
5.2.3.1. Mesures générales de relance de l'emploi	20
5.2.3.2. Mesures spécifiques de relance de l'emploi	21
5.2.3.3. Mesures pour accompagner durablement la relance de l'emploi	22
5.2.4. Autres mesures gouvernementales d'appui à l'auto-emploi	23
PARTIE III : FOCUS SUR UNE EXPERIENCE A PARTAGER	24
6. Le PEJEDEC, une expérience à partager	25
6.1. Vue d'ensemble du projet	25
6.2. Organisation du projet	25
6.3. Descriptif et objectifs des axes d'intervention	25
6.4. Niveau de réalisation du projet	26
6.4.1. Resultat global	26
6.4.2. Résultats détaillés	26
6.5. Les forces du projet	27
6.5.1 Acquis structurels majeurs	27
6.5.2 Points positifs	27
6.6. Les défis majeurs à relever et les perspectives	28
6.6.1 Les défis majeurs à relever	28
6.6.2 Les perspectives	28
CONCLUSION	30
ANNEXES	31

CONTEXTE

La Côte d'Ivoire est confrontée à l'instar des autres pays africains à de nombreux problèmes notamment la pauvreté, le chômage, le sous-emploi, les conflits sociopolitiques, etc. Les réponses adressées ont présenté des résultats mitigés.

En effet, au cours de la dernière décennie, marquée par une série de crises multiformes, la situation du chômage s'est un peu plus détériorée ; ceci, malgré les mesures actives pour l'emploi et la formation entreprises par le gouvernement.

La fin de crise en mai 2011 et la reprise économique progressive ont permis d'entamer une nouvelle dynamique avec une orientation gouvernementale priorisant une croissance économique inclusive et mettant un accent particulier sur les fondamentaux sociaux comme l'emploi et la formation.

A cet effet, le Gouvernement s'est fixé comme défi celui de la création d'emplois en grand nombre, en vue non seulement d'absorber l'important stock de chômeurs qui s'est constitué pendant les années de crise, mais aussi pour faciliter l'insertion des contingents de jeunes femmes et de jeunes hommes qui affluent chaque année sur le marché du travail.

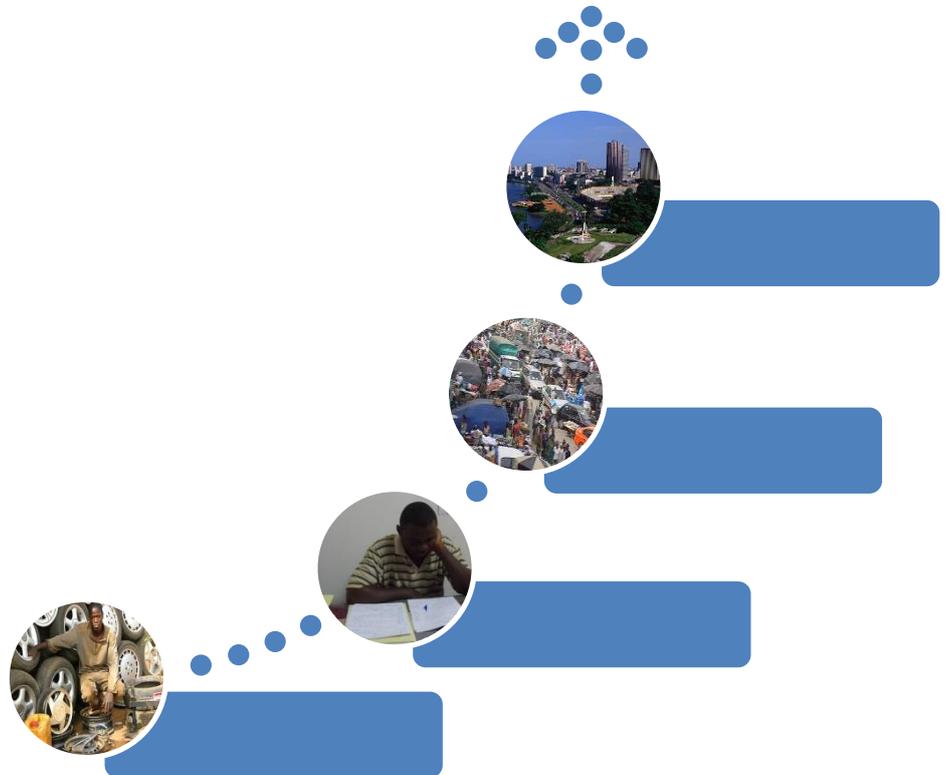
Depuis le retour à la stabilité socio-politique, le dispositif emploi-formation ivoirien a amorcé une mutation alliant programmes conjoncturelles et réformes structurelles.

Dans ce sens, la tenue de la grande Rencontre régionale ministérielle sur l'Emploi à l'initiative du Pôle de Qualité Inter Pays de l'ADEA dans le domaine du Développement des compétences Techniques et Professionnelles constitue une opportunité pour la Côte d'Ivoire de partager son expérience et également de s'inspirer d'autres expériences réussies à travers l'Afrique.

C'est dans un tel contexte qu'a été élaboré le présent rapport, document réalisé à partir des données pertinentes et disponibles sur le marché du travail, et qui permet de passer en revue les solutions développées par le gouvernement ivoirien pour résoudre durablement la question du chômage des jeunes. Il s'articule en trois (3) grands axes, à savoir :

- état des lieux de la problématique de l'insertion des jeunes en Côte d'Ivoire ;
- mesures correctives relatives à l'inadéquation Formation-Emploi ;
- focus sur une expérience à partager.

PARTIE I : ETAT DES LIEUX DE L'EMPLOI EN CÔTE D'IVOIRE

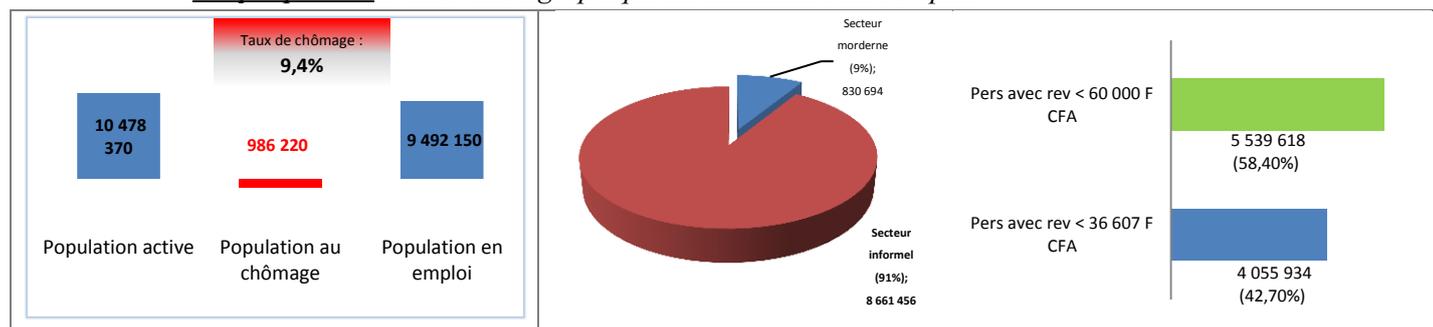


- Données de base concernant l'emploi des jeunes
- Données de base concernant le monde du travail
- Difficultés d'accès des jeunes au monde du travail

1. Les données de base concernant l'emploi des jeunes

1.1. Données générales sur l'emploi

Graphique N°1 : Illustration graphique de la situation de l'emploi



1.2. Profil démographique et économique

Tableau N° 1 : caractéristiques sociodémographiques

	Homme	Femme	Ensemble
Caractéristiques sociodémographiques			
% de la population active de 14-35 ans dans la population active des	58,1	66,8	62,0
% des actifs occupés de 14-35 ans dans le total des actifs occupés de	56,7	64,7	60,2
Possibilités d'emploi et caractéristiques des emplois occupés			
% des 14-35 ans ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi	14,5	29,0	21,7
Taux de chômage standard des 14-35 ans	7,0	8,7	7,8
Taux de chômage adapté des 14-35 ans	9,7	15,0	12,2
Taux d'emploi des 14-35 ans	63,0	55,4	59,2
Répartition des actifs de 14-35 ans par secteur institutionnel			
<i>Secteur public</i>	75 549	33 873	109 422
<i>Secteur parapublic</i>	26 987	10 970	37 956
<i>Secteur privé formel</i>	169 767	75 750	245 516
<i>Secteur privé informel</i>	2 668 490	2 331 861	5 000 351
<i>Ménages employant du personnel domestique</i>	23 669	119 518	143 187
Salaire mensuel moyen des actifs de 14-35 ans (En milliers de F CFA)			
<i>Secteur public</i>	115 800	117 267	116 267
<i>Secteur parapublic</i>	75 963	57 684	72 518
<i>Secteur privé formel</i>	76 399	43 932	69 133
<i>Secteur privé informel</i>	60 828	29 577	47 161
<i>Ménages employant du personnel domestique</i>	40 755	21 021	24 481
<i>Ensemble des jeunes</i>	62 988	30 393	48 688

Source : AGEPE, à partir des données de l'EEMCI 2012

1.3. Taux de jeunes au chômage

Le taux de chômage des jeunes de 14 à 24 ans est de **13,8%**. Quant à celui des jeunes de 14 à 35 ans, il est de **12,2%**. En comparaison avec le taux de chômage national (**9,4%**), on peut conclure qu'en Côte d'Ivoire, le chômage est plus accentué chez les jeunes.

1.4. Taux de jeunes chômeurs découragés

La proportion des chômeurs de 14 à 24 ans découragés au niveau de l'effectif total de jeunes au chômage est de **39,13%**.

En ce qui concerne les jeunes de 14 à 35 ans, sur l'effectif total de jeunes de cette tranche d'âge au chômage, **36,1%** sont découragés.

1.5. Taux de jeunes n'étant ni en éducation, ni en formation, ni en emploi

En 2012, on observe que **21,2%** des jeunes de 14-24 ans sont ni en emploi, ni dans le système éducatif. Pour les 14-35 ans, ce taux est légèrement supérieur : **21,7%**.

1.6. Taux de jeunes en formation professionnelle

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, l'effectif des jeunes en formation professionnelle se chiffrait à **27 734** apprenants.

En rapportant cet effectif au nombre de jeunes en cours de scolarité estimé à **5 182 514** sur la même période, il ressort un taux de jeunes en formation professionnelle de **0,53%**.

Malgré ce faible taux, il est important d'indiquer que les effectifs d'apprenants au niveau de la formation professionnelle enregistrent une constante progression depuis 2010 : l'effectif des jeunes en formation professionnelle a progressé de 12,33% entre 2010 et 2013.

Tableau N° 2: Évolution des effectifs d'apprenants au niveau de la formation professionnelle

Année	2006 - 2007	2007 - 2008	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011	2011 - 2012	2012 - 2013
Effectif	18 905	21 192	26 524	24 524	22 718	24 689	27 734

1.7. Taux d'insertion des jeunes en fin de formation professionnelle

En 2013, l'Observatoire de l'AGEPE a mené une étude pilote sur l'insertion des sortants de l'Ecole Pratique de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire de la Promotion 2007-2008 → 581 sortants. Les principaux constats sont les suivants :

- **état d'occupation de ces sortants au mois d'octobre 2012** : l'on note qu'ils sont pour la plupart au chômage (53,1%), 19,3% d'entre eux sont en emploi salarié, 25,6% sont en stage en entreprise et 1,2% sont en auto-emploi. Ainsi, ils se retrouvent tous sur le marché du travail, avec des fortunes diverses, mais avec plus de situations défavorables que de situations favorables en termes d'insertion. Par ailleurs, l'état d'insertion est différencié par sexe et par filière.
- **canal d'obtention de l'emploi actuel** : l'on observe qu'en général les sortants ont eu recours aux membres de la famille ou connaissances (38,8%) ou à des démarches personnelles auprès des entreprises (37,5%). Une part sensible des sortants a également obtenu l'emploi par l'intermédiaire de l'école (15%), ce qui constitue une originalité.
- **temps moyen d'obtention d'un premier emploi** : il excède largement les 12 mois, ce qui veut dire que généralement les sortants se sont retrouvés en situation de chômage de longue durée. Ce temps moyen est plus élevé pour les hommes que pour les femmes. Globalement, 74% des sortants de la promotion 2007-2008 ont poursuivi leurs études.

Tableau N° 3 : Situation d'emploi des sortants par sexe

Situation d'emploi des sortants	Sexe		TOTAL
	F	H	
Salarié	17,9	21,7	19,3
Travailleur en compte propre (auto emploi)	0	3,3	1,2
Agent bénévole ou volontaire	1,2	0	0,7
Chômeur	53,8	52	53,1
Stagiaire en entreprise	27,5	23	25,9
Total	100	100	100

Source : AGEPE, Enquête insertion des sortants 2007-2008 de l'EPCCI

En 2014, dans le souci d'assurer une meilleure efficacité cette étude pilote sera étendue à tous les sortants des différents dispositifs de formations grâce un appui obtenu de la BAD dans le cadre du **PAAEIJ**.

1.8. Taux ou nombre de jeunes en apprentissage traditionnel ou rénové

Les données actualisées au 31 décembre 2013 font ressortir un effectif de jeunes en apprentissage de 4 440 dont 2 908 dans le cadre du PEJEDEC et 1 532 dans le cadre du Projet de Formation Qualifiante par Apprentissage (FQA) développé par l'AGEFOP.

Cet effectif relativement faible, met en évidence le caractère encore embryonnaire de l'apprentissage en Côte d'Ivoire.

1.9. Taux d'insertion des jeunes dans l'économie formelle

53,1% des emplois dans le **secteur privé formel** sont occupés par les jeunes de 14 à 35 ans. En ce qui concerne les femmes, elles représentent **26,4%** des emplois dans ce secteur.

Au niveau du **secteur public et parapublic**, les jeunes de 14 à 35 ans représentent **40%** des actifs occupés tandis que les femmes représentent **24,1%**.

1.10. Taux d'insertion des jeunes dans l'économie informelle

Les jeunes de 14-35 ans représentent **58,9%** des actifs occupés dans l'économie informelle tandis que la proportion des femmes y est de **44%**.

Il est important de savoir que les emplois domestiques (services aux ménages) sont occupés à 51,6% par les femmes et à 77% par les jeunes 14-35 ans.

1.11. Récapitulatif des données de base concernant la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi

Tableau N°4 : Récapitulatif des données de base concernant la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi

Information spécifique	Indicateurs
Taux de jeunes au chômage	13,8% (14-24 ans) 12,2 (14-35 ans)
Taux de jeunes chômeurs découragés	39,13% (14-24 ans) 36,1 (14-35 ans)
Taux de jeunes étant ni en éducation, ni en formation, ni en emploi (catégorie des NEET)	21,2% (14-24 ans) 21,7% (14-35 ans)
Taux de jeunes en formation professionnelle	27 734 jeunes pour l'année scolaire 2012-2013, soit 0,53% des jeunes en cours de scolarité
Taux d'insertion des jeunes en fin de formation professionnelle	Non disponible
Taux ou nombre de jeunes en apprentissage traditionnel ou rénové	4 440
Taux d'insertion des jeunes dans l'économie formelle	53,1% (14-35ans) 26,4% (femmes)
Taux d'insertion des jeunes dans l'économie informelle	58,9% (14-35ans) 44% (femmes)

Source : AGEPE, à partir des données de l'EEMCI 2012

2. Les données de base concernant le monde du travail

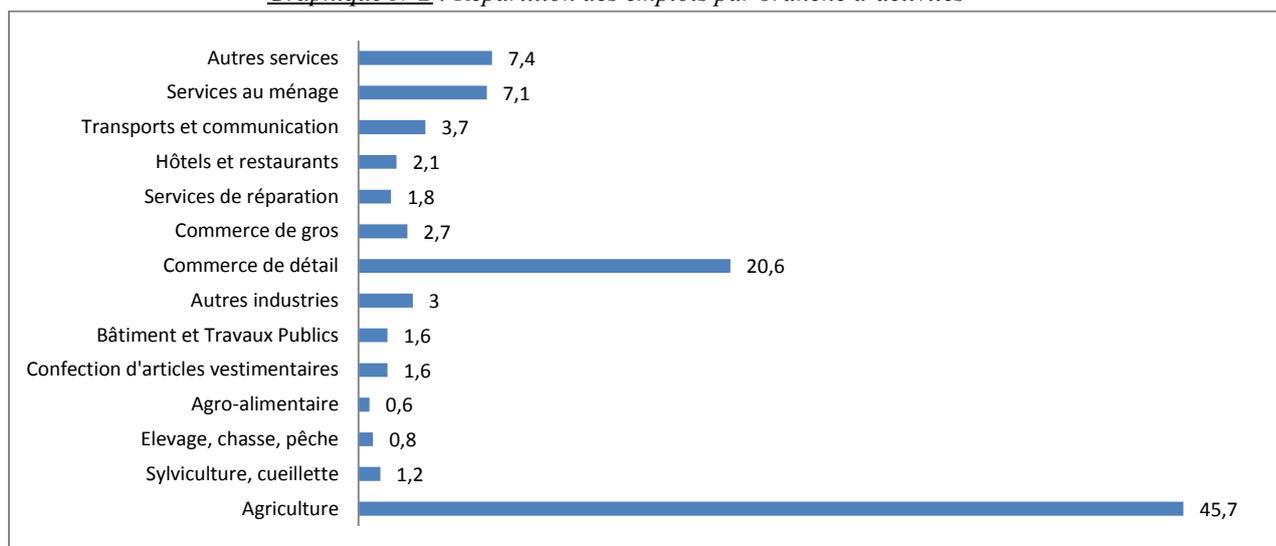
2.1. Répartition des emplois par secteur d'activité

Tableau N° 5 : Répartition des emplois selon la branche d'activités

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture	2 586 158	47,8	1 751 602	42,9	4 337 760	45,7
Sylviculture, cueillette	92 827	1,7	21 335	0,5	114 162	1,2
Elevage, chasse, pêche	73 252	1,4	6 709	0,2	79 961	0,8
Agro-alimentaire	37 851	0,7	15 357	0,4	53 208	0,6
Confection d'articles vestimentaires	80 240	1,5	74 538	1,8	154 778	1,6
Bâtiment et Travaux Publics	147 662	2,7	3 551	0,1	151 213	1,6
Autres industries	241 982	4,5	39 418	1,0	281 400	3,0
Commerce de détail	663 000	12,3	1 290 090	31,6	1 953 090	20,6
Commerce de gros	101 218	1,9	155 596	3,8	256 814	2,7
Services de réparation	168 162	3,1	4 638	0,1	172 800	1,8
Hôtels et restaurants	63 767	1,2	136 816	3,3	200 583	2,1
Transports et communication	327 486	6,1	24 235	0,6	351 721	3,7
Services au ménage	284 534	5,3	393 259	9,6	677 793	7,1
Autres services	538 698	10,0	168 169	4,1	706 867	7,4
Ensemble	5 406 838	100,0	4 085 314	100,0	9 492 150	100,0

Source : AGEPE, à partir des données de l'EEMCI 2012

Graphique N°2 : Répartition des emplois par branche d'activités



2.2. Répartition des emplois par secteur urbain et rural

Tableau N°6 : emplois selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Effectif	Pourcentage
Secteur urbain	4 353 347	45,86%
Secteur Rural	5 138 803	54,14%
Ensemble	9 492 150	100,0%

Source : AGEPE, à partir des données de l'EEMCI 2012

2.3. Répartition des emplois par secteur formel et informel

Tableau N°7 : Emplois par secteurs institutionnels selon le milieu de résidence

Secteur	Urbain	Rural	Ensemble	Pourcentage
Secteur informel	3 560 325	4 929 058	8 489 383	89,4%
Secteur privé formel	332 031	130 447	462 478	4,9%
Secteur public et parapublic	305 386	62 740	368 126	3,9%
Ménages	155 605	16 558	172 163	1,8%
Ensemble	4 353 347	5 138 803	9 492 150	100%

Source : AGEPE, à partir des données de l'EEMCI 2012

2.4. Répartition des emplois par catégorie

Tableau N°8: Emplois selon la situation dans la profession

Situation dans la profession	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Salariés	1 360 957	25,2	352 503	8,6	1 713 460	18,1
Employeurs	78 552	1,5	20 287	0,5	98 839	1,0
Travailleurs à compte propre	3 054 404	56,5	2 420 528	59,3	5 474 932	57,7
Membre d'entreprise associative	39 256	0,7	7 202	0,2	46 458	0,5
Travailleurs familiaux	794 629	14,7	1 225 639	30,0	2 020 268	21,3
Inclassable	78 627	1,5	57 063	1,4	135 690	1,4
Ensemble	5 406 425	100,0	4 083 222	100,0	9 489 647	100,0

Source : AGEPE, à partir des données de l'EEMCI 2012

3. Les difficultés d'accès des jeunes au monde du travail

3.1. Diagnostic de la situation de l'emploi des jeunes

L'emploi, et son revers le chômage, particulièrement celui des jeunes font partie des questions majeures auxquelles la Côte d'Ivoire est confrontée à l'instar de nombreux pays africains.

En 2012, la population est estimée à plus de **22 594 210** millions d'habitants contre **15 446 231** habitants en 1998. Cette population est dominée par une forte représentation des jeunes de moins de 15 ans (**43%**) dont la tranche des 15-34 ans représente environ **36,40%**. On estime au total que plus de **79,34%** de la population à moins de 35ans.

Ce potentiel humain, bien exploité, devrait constituer un atout pour le développement durable du pays. Cependant, malgré les gros efforts consentis par l'Etat pour offrir à sa jeunesse un cadre à son émancipation, cette dernière constitue pour lui, aujourd'hui encore, une véritable source de préoccupation.

En effet, la situation de l'emploi a été fortement tributaire de la situation économique marquée par une instabilité socio-économique et politique au cours de la dernière décennie. La situation du chômage déjà préoccupante du fait d'un système de formation obsolète s'est vue amplifier par les différentes crises qui ont contribué à dégrader l'environnement des affaires et détruire de nombreux emplois.

La reprise économique amorcée depuis 2011 a permis au pays de réaliser d'importantes avancées au plan économique et surtout au niveau de l'amélioration de l'environnement des affaires.

Si les données relatives aux salariés cotisants des caisses sociales publique et privée (CGRAE, CNPS) font ressortir une dynamique positive en matière de création d’emplois au niveau du secteur moderne, les résultats de l’enquête 2012, quant à eux, nous montrent que cette dynamique n’est pas encore suffisante pour inverser la courbe du chômage.

En effet, au-delà du taux de chômage de 9,4%, il ressort un secteur informel surdimensionné et plus de six (06) millions de personnes en situation de chômage, de sous-emploi ou en situation d’emploi inadéquat avec un revenu inférieur au SMIG (60 000 F CFA).

De nombreux jeunes sont sans emploi ou en sous-emploi dans le secteur informel, où l’on sait très bien que la productivité et les rémunérations sont faibles, sans oublier la précarité de ces situations.

Chômeurs: 986 220

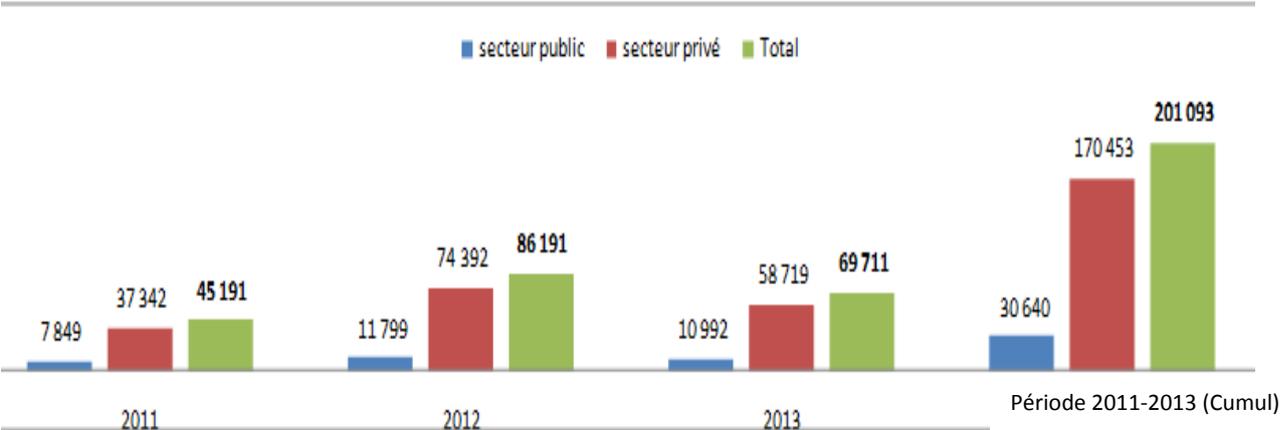


Travailleurs à rev < 60 000: 5 539 618 (SMIG)

6 525 838

personnes constituent la cible des actions gouvernementales en faveur de l’Emploi.

Graphique N°3 : Evolution des flux bruts dans le secteur moderne structuré



Source : CNPS+CGRAE

3.2. Difficultés d'accès à l'emploi

Les jeunes qui constituent la grande majorité de cette population continuent de rencontrer des difficultés pour accéder à un emploi décent. Ces difficultés concernent principalement :

- l'environnement des affaires ;
- le niveau d'instruction ;
- la trop grande inadéquation entre la demande et l'offre de travail ;
- l'insuffisance de synergie dans la mise en œuvre des actions en faveur de l'emploi ;
- le besoin de renforcer la culture entrepreneuriale;
- les difficultés liées à l'orientation et à l'information ;
- l'insuffisance des investissements dans les secteurs porteurs ;
- difficultés d'accès au financement pour les porteurs de projets.

3.2.1 L'environnement des affaires

Le secteur privé est confronté aux difficultés d'accès au crédit, au non-paiement ou au retard dans le règlement de ses créances vis-à-vis de l'Etat.

Par ailleurs, les crises successives enregistrées par la Côte d'Ivoire ont eu pour conséquence l'augmentation du risque-pays en raison de l'amplification de l'insécurité. Cette situation a entraîné la fermeture ou la délocalisation de certaines entreprises, la baisse des investissements privés de 35% en moyenne sur la période 2003-2006.

Toutes ces contraintes ont contribué à la détérioration du climat des affaires comme l'atteste le classement du pays selon l'indice de la facilité de faire des affaires. En effet, selon la Banque Mondiale, l'environnement reste relativement peu favorable aux affaires en Côte d'Ivoire. Le pays a occupé la 141^{ème} place sur 175 pays classés en 2007 et la 155^{ème} place en 2008 sur 178 pays classés. Malgré une amélioration au cours de ces dernières années, la Côte d'Ivoire occupe un rang peu honorable largement supérieur à 100.

Afin de permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle moteur de la croissance économique, génératrice d'emplois et de revenus, il convient d'améliorer l'environnement des affaires pour inciter les opérateurs économiques à investir.

3.2.2 Le niveau d'instruction

L'enquête emploi 2012 fait ressortir un niveau d'instruction faible : près de la moitié (**48,2%**) de la population ivoirienne n'a aucun niveau d'instruction et seulement **21,3%** ont atteint un niveau d'études secondaire ou plus. Dans une société urbanisée en modernisation constante, un faible niveau d'instruction pour un jeune constitue un obstacle majeur d'accession en emploi décent.

Pour les jeunes qui ont un minimum d'instruction, la durée moyenne d'études est de **8,8** ans c'est-à-dire la classe de 5^{ème} (secondaire). Visiblement, le niveau moyen d'études des jeunes sur le marché du travail est faible surtout que dans le système éducatif ivoirien, ce niveau correspond le plus souvent à un enseignement général.

3.2.3 L'inadéquation entre la demande et l'offre de travail

Au regard de la durée moyenne de chômage des jeunes primo demandeurs d'emploi qui est de 4,4 ans, l'adéquation formation emploi et l'employabilité des demandeurs d'emplois constituent des défis à relever. La faible qualification, les formations initiales jugées trop théoriques sont des facteurs qui limitent l'employabilité des demandeurs d'emploi, plus particulièrement des jeunes.

En ce qui concerne plus spécifiquement la formation professionnelle, avant l'entame de la réforme, les principales difficultés concernaient :

- l'inadéquation entre la formation et l'emploi (le système de formation ignorant les besoins du secteur de production et de la société) ;
- un système de formation orienté par l'offre et non par la demande ;
- l'absence d'un partenariat structuré entre le secteur de l'éducation et de la formation avec le monde du travail ;
- l'absence de réponses appropriées aux besoins de compétences des acteurs du secteur informel et du monde agricole (qui représentent pourtant 90% des actifs) ;
- pendant que de nombreux jeunes diplômés sont au chômage ou à la recherche d'un premier emploi qu'ils ne trouvent pas, les entreprises, elles, sont à la recherche de personnels qualifiés, justement dans les mêmes secteurs professionnels, qu'elles ne trouvent pas, non plus.

3.2.4 L'insuffisance de synergie dans la mise en œuvre des actions en faveur de l'emploi

Éparpillé entre plusieurs ministères, structures et fonds qui ont souvent du mal à coordonner leurs interventions sur le terrain, le service public de l'emploi court le risque d'être inefficace, tant en termes de capacité d'intervention face aux attentes de la population en grande majorité jeune qu'en termes d'identification et de profilage des besoins des employeurs, de collecte des offres d'emploi à pourvoir, de mobilisation des acteurs, etc.

Tableau N°9 : Champ d'intervention des structures intervenant dans l'insertion des jeunes

Structures /tutelle		Champ d'intervention				
		Employabilité	Auto Emploi	Personnes vulnérables	Traitement social	Financement
AGEPE	MEMEASFP	×	×	×	×	×
PFS	MEMEASFP	×	×			
INIE	MAPPME		×			
AGEROUTE	MIE			×	×	
AGEFOP	METFP	×				
PNRRC	P.R		×	×		×
PEJEDEC	MEMEASFP	×	×	×	×	×
FSE-THIMO	MEMEASFP			×	×	×
FAPA	MAPPME		×			×
FIDEN	MAPPME		×			×
FNJ	MJSC		×	×		×
PAPC	Primature			×	×	
Nombre de structures intervenant /champ d'intervention		04	08	07	05	07

Source : Direction Générale de l'Emploi

3.2.5 Le besoin de renforcer la culture entrepreneuriale

Les chômeurs jeunes ont un niveau d'instruction plus élevé que les actifs occupés jeunes (durée moyenne d'études de 9,9 ans contre 7,9 ans).

Par ailleurs, les longues études semblent constituer un frein à l'obtention d'un emploi. En effet, la durée moyenne d'études des chômeurs est de 9,9 ans contre 7,9 ans chez les actifs occupés soit un écart de deux (2) ans.

Les emplois salariés que recherchent les sortants du système de formation sont de faible portée. L'auto-emploi apparaît comme la meilleure alternative en vue de faciliter l'insertion des jeunes. Malheureusement, ces derniers n'ont pas toujours les capacités et aptitudes nécessaires pour entreprendre.

Il y a donc lieu d'envisager la formation des jeunes à l'entrepreneuriat. En d'autres termes, il faut leur donner l'opportunité d'acquérir les capacités nécessaires pour entreprendre des activités économiques de façon durable (AGR).

3.2.6 Les difficultés liées à l'orientation et à l'information

Les investissements personnels ou collectifs dans le développement des compétences requièrent une information suffisante sur les opportunités d'emplois existantes y compris leur localisation et les compétences requises. Le manque d'information de qualité conduit à des choix tardifs, non appropriés ou largement disproportionnés par rapport aux possibilités offertes. → Les services publics d'emploi sont généralement méconnus par les jeunes.

Les relations personnelles sont dominantes comme modalité de recherche d'emploi des chômeurs (68,7%), davantage pour les primo-demandeurs d'emploi (70,6%) et pour la ville d'Abidjan (73,2%). De plus, seulement 1/3 des chômeurs sollicitent les structures de promotion de l'emploi.

La proportion des chômeurs qui ignorent l'existence de telles structures est de **90,9%** en milieu rural contre **77,6%** dans les autres villes et **67,5%** à Abidjan.

L'amorce d'une véritable dynamique de communication et d'actions pertinentes en faveur des chômeurs est donc nécessaire voire indispensable pour non seulement leur permettre de connaître ces structures mais aussi de renforcer leur confiance en elles.

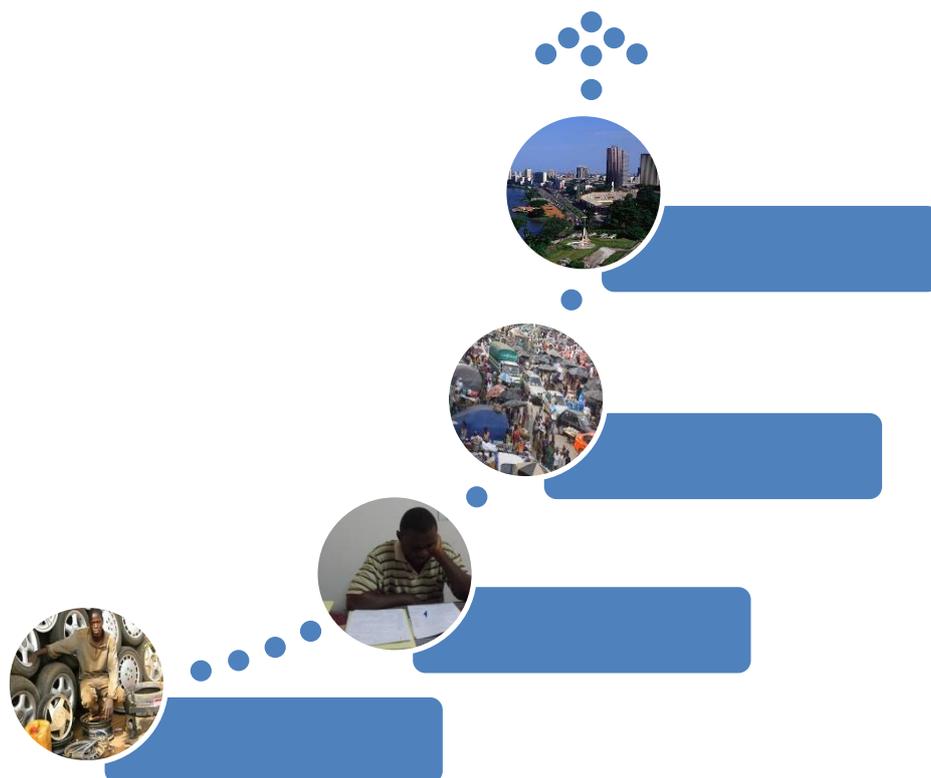
3.2.7 Le manque d'investissement dans les secteurs porteurs d'emplois

Le secteur de l'emploi est porté à **89,4 %** par le secteur informel qui quant à lui est tenu dans sa grande majorité par l'agriculture. Cependant, ce secteur, malgré son fort potentiel de création d'emplois, présente un taux d'investissement et de modernisation encore insuffisant.

3.2.8 Les difficultés d'accès au financement pour les porteurs de projets

Les banques et institutions de micro finances sont généralement réticentes pour accompagner financièrement les jeunes promoteurs du fait non seulement de leur manque d'expérience et surtout de l'absence de garantie permettant de couvrir les risques opérationnels liés à la mise en œuvre du projet.

PARTIE II : MESURES CORRECTIVES



- Mesures en projet ou en cours dans le domaine du DCTP
- Mesures en projet ou en cours pour favoriser la création d'emplois

4. Mesures en projet ou en cours dans le domaine du DCTP

4.1 Le changement de paradigme → la réforme de la Formation Professionnelle

Une grande réforme de la Formation Professionnelle est initiée depuis quelques années. Le 23 octobre 2009, une convention cadre de partenariat a été signée entre le Ministère en charge de la Formation Professionnelle, le secteur privé ivoirien et les Chambres Consulaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme, la vision est de « *développer un système de FPT performant qui offre des compétences à même de contribuer à faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent dans les dix prochaines années* ».

Au terme de sa mise en œuvre, il pourra être amorcé un changement qui permettra d'avoir « *un système de Formation Professionnelle accessible à tous et qui s'adapte aux besoins de l'économie nationale* ».

L'objectif est d'accroître les capacités d'accueil afin d'être capable d'absorber au moins 30% des sortants du primaire et 30% des sortants des collèges et de former en fonction des besoins quantitatifs et qualitatifs du marché du travail.

4.2 Les grands axes et l'articulation de la réforme en cours

4.2.1 Les axes stratégiques

Six (06) grands axes stratégiques d'intervention ont été identifiés. Il s'agit notamment de :

- i) satisfaire la demande de formation technique et professionnelle ;
- ii) offrir des formations adaptées aux besoins de qualification exprimés par le marché du travail ;
- iii) renforcer le partenariat école – entreprise, tant au niveau des finalités, des objectifs que du contenu des formations ;
- iv) assurer les conditions d'une insertion durable des demandeurs d'emploi et des personnes en situation de précarité ;
- v) mettre en place un mécanisme de certification des compétences, en concertation avec les milieux professionnels ;
- vi) promouvoir une gouvernance efficace et efficiente du système de Formation Technique et Professionnelle (FTP), en privilégiant l'autonomie et la responsabilité des structures d'enseignement et de formation.

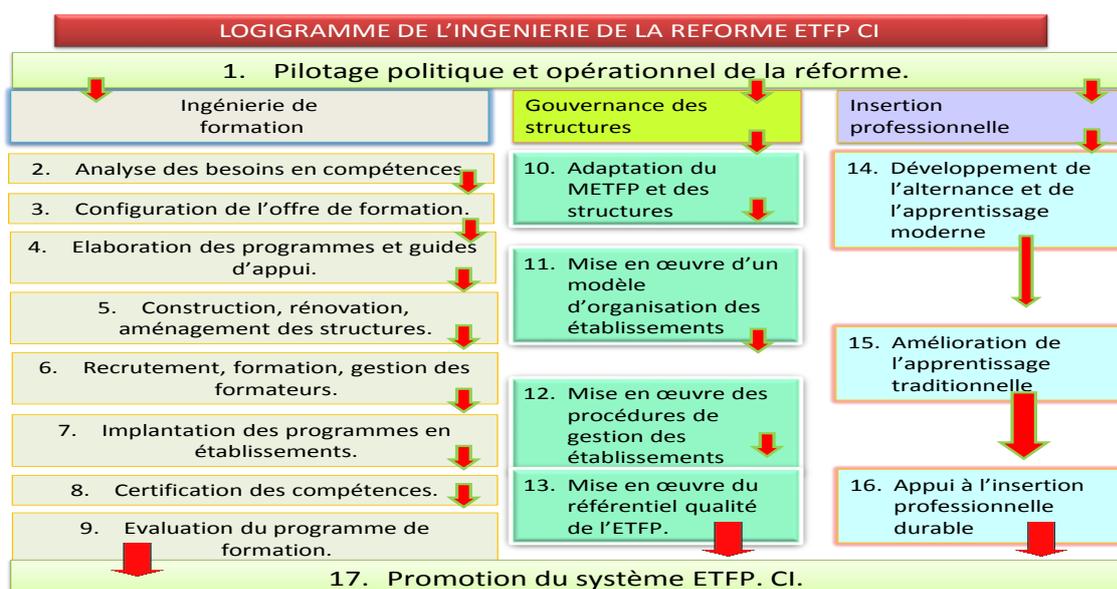
4.2.2 Le Plan Opérationnel à Moyen Terme (POMT) 2012-2015 : instrument de pilotage de la réforme

La prise en compte de chaque axe stratégique se traduit dans le Plan Opérationnel à Moyen Terme (POMT) 2012-2015, en activités systématiques à mettre en œuvre ainsi nous avons :

- **la facilitation de l'accès à la formation :**
 - induit l'obligation de traiter la demande économique et la demande sociale avec une forte influence sur les effectifs à traiter, au niveau des besoins,
 - rend nécessaire la construction et la rénovation des structures de formation,
 - nécessite le redéploiement des formations en alternance et en apprentissage,
 - rend nécessaire la recherche de nouveaux modes d'insertion durable ;
- **la construction d'une offre de formation en réponse à des demandes :**
 - exige un partenariat ETFP-Entreprise pour la définition et la mise en œuvre des programmes de formation,
 - nécessite la refonte des niveaux de certification par rapport aux qualifications visées ;

- **la mise en œuvre du partenariat école–entreprise :**
 - doit être effective sur l'ensemble des activités telles que : la définition des besoins,
 - l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, la gouvernance des structures,
 - l'insertion professionnelle (structuration des branches, curricula, implantation, ...)
- **l'amélioration de l'insertion professionnelle :**
 - nécessite l'accueil dans les établissements de publics sous différents statuts,
 - induit une définition des programmes qualifiants au plus près des besoins locaux,
 - demande de la flexibilité dans la mise en œuvre des programmes qualifiants,
 - nécessite un appui à l'insertion ;
- **la certification des compétences :**
 - nécessite un système de programmes construit sur une approche par compétences,
 - induit une configuration spécifique des espaces de formation : ateliers, laboratoires, salles spécialisées,
 - provoque des changements fondamentaux dans les pratiques pédagogiques des formateurs,
 - nécessite une reconnaissance des acquis professionnels,
 - nécessite la mise en place d'un cadre réglementaire national de certification ;
- **l'adaptation de la gouvernance du système :**
 - induit une évolution de l'organisation du METFP et des structures associées,
 - nécessite la création d'un nouveau modèle d'organisation des établissements,
 - conduit à rénover les modes de management et de gestion des établissements.

Graphique N° 4 : Logigramme de l'ingénierie de la réforme ETFP



Source : Direction Générale de la Formation Professionnelle

4.3 Le dispositif de formation

4.3.1 La capacité d'accueil

En fin d'année 2013, le dispositif de formation professionnelle était constitué de **470** établissements dont **393** privés et **77** publics pour un effectif de **40 065** apprenants dont:

- **32 413** apprenants en formation diplômante au public pour l'année 2013-2014 ;
- **6 482** apprenants en formation diplômante au privé ;
- **1 169** apprenants en formation qualifiante dans les établissements publics.

4.3.2 Les projets de réhabilitation et de construction en cours

Afin d'accroître la capacité d'accueil du dispositif de formation professionnel, plusieurs projets de réhabilitation et de construction d'unités de formation sont en cours. Au terme de la mise en œuvre de ces projets, la capacité d'accueil du dispositif de formation professionnelle sera accrue comme suit :

- **4 920** stagiaires en formation diplômante par an ;
- **9 700** apprenants en formation qualifiante par an.

Tableau N° 10 : Renforcement de la capacité d'accueil du dispositif de Formation Professionnelle

Degré de maturation	Unité	Secteur d'activités	Source de financement
Etudes de faisabilité	10 CFP aux Métiers Agricoles, dans 10 régions.	Opportunités agricoles régionales : productions végétales, animales, halieutiques, machinisme agricole, commercialisation des produits agricoles	Etat + Bailleurs
	01 LP	Mines et Métiers Annexes	
	01 CFP	Apprentissage	
Réhabilitation	10 établissements concernés depuis 2013 : <ul style="list-style-type: none"> • CFPs de Bondoukou, Guiglo, Korhogo, Man, Odienné, Touba, • LPs de Jacquville, de San Pedro • 02 établissements du Ministère de l'agriculture 	Secteurs porteurs	UE
	Réhabilitation et équipement du CET de Bouaké dont la capacité passe de 300 à 650 apprenants en formation diplômante plus 1200 en formation diplômante par an		
Construction	Ouverture d'un lycée professionnel va s'ouvrir à Yopougon, à la rentrée de septembre 2015. Capacité d'accueil : 2 100 stagiaires (1 360 en formation diplômante et 740 en formation qualifiante et continue)	Agroalimentaire, en maintenance industrielle, en travaux publics et dans le secteur du bâtiment.	Financement sur le C2D
	Ouverture d'un lycée professionnel va s'ouvrir à Daoukro, à la rentrée de septembre 2014 Capacité d'accueil : 2 840 stagiaires (en formation diplômante et 1 400 en formation qualifiante et continue)		

Source : Direction Générale de la Formation Professionnelle

4.3.3 Les Perspectives de renforcement du dispositif → de rénovation de l'offre de formation

La rénovation de l'offre est structurée sur les bases suivantes :

- pour certaines branches, il est proposé la création d'établissements sectoriels (BTP, Mines, réparation véhicules) qui regroupent tous les programmes lorsque :
 - tous les programmes de la filière utilisent un même équipement lourd de type professionnel ;
 - la juxtaposition de tous les programmes de la filière permet de créer un environnement de type professionnel.
- pour d'autres branches, il est proposé la création de pôles spécialisés (IAA, Maintenance, Transport) qui répondent aux mêmes critères que les établissements sectoriels ;
- dans certains cas, l'offre de formation pour une branche nécessite plusieurs implantations identiques afin de quadriller le territoire (Transport, BTP) et répondre ainsi aux besoins économiques ;

- dans deux domaines, la branche mécanique – électricité et la filière tertiaire, les besoins étant répartis sur l'ensemble du territoire, il est nécessaire d'essaimer l'ensemble des programmes de formation sur un grand nombre d'établissements ;
- les CFP qui constituent la base d'essaimage des programmes de niveau CAP pour les BTP, la mécanique-électrotechnique et la filière tertiaire offrent la possibilité de développer des formations qualifiantes répondant à des besoins d'emplois locaux dans ces spécialités très présentes sur l'ensemble du territoire ;
- pour les branches dont les ministères techniques ont la responsabilité des centres de formation (Agriculture, Santé, Communication) des collaborations sont proposées pour la rénovation des programmes et l'ingénierie pédagogique ;
- pour les branches dont les besoins de formation anticipent sur les évolutions techniques et organisationnelles (Textile Tourisme), la rénovation de l'offre accompagnera la politique de développement de la branche.

4.4 Le partenariat avec les acteurs

4.4.1 Le partenariat avec le secteur privé

Le secteur privé est étroitement associé à la mise en œuvre de la réforme et participe aux instances mises en place à cet effet. Ce secteur conduit avec le Ministère en charge de la formation professionnelle un grand pan de la réforme qu'est la « structuration des branches professionnelles et la nomenclature de spécialités de formation ». A travers ce chantier, il s'agit notamment de :

- diviser l'économie nationale en autant de secteurs professionnels que souhaités par les entreprises ;
- identifier l'ensemble des métiers dans chaque secteur ;
- décrire chacun des métiers de chacun des secteurs ;
- élaborer le Référentiel Métier/Compétences pour chaque métier, en précisant les conditions d'exercice de ces métiers ;
- élaborer ainsi des curricula pertinents.

C'est dans ce processus dynamique que les branches professionnelles seront amenées à proposer l'ouverture de formation à de nouveaux métiers, en orienter les contenus, et proposer la suppression de formation aux métiers devenus obsolètes.

4.4.2 Le partenariat avec les PTF

Le dispositif de la FP bénéficie de l'appui de PTF pour la mise en œuvre de sa réforme, il s'agit :

- du projet PROFORME : Projet d'appui à la formation professionnelle et à l'insertion des jeunes. Il comporte trois volets que sont :
 - le volet réhabilitation des établissements de formation professionnelle ;
 - le volet équipement des établissements de formation professionnelle ;
 - le volet appui institutionnel du système de formation professionnelle comprenant quatre (04) composantes :
 - pilotage et le fonctionnement du système de la formation professionnelle ;

- renforcement des capacités des acteurs du système de la formation professionnelle ;
 - réalisation d'un plan de communication ;
 - mise en œuvre de formation qualifiantes et autres projets de formation emploi.
- du projet C2D Formation Professionnelle. L'appui financier accordé par la France pour ce programme se chiffre à 11,8 milliards F CFA. Il comporte trois volets qui sont :
 - le partenariat public privé porté par les branches professionnelles :
 - réhabilitation et construction de 3 centres de formation ;
 - équipement des 3 centres de formation ;
 - formation de formateurs + gestionnaires des 3 centres de formation ;
 - élaboration de programmes (21 filières) des 3 centres de formation ;
 - dotation pédagogique des 3 centres de formation ;
 - l'appui institutionnel à la réforme ;
 - l'assistance technique.

4.5 Le renforcement des compétences des entrepreneurs et maîtres d'apprentissage du secteur informel

L'encadrement du secteur informel demeure une préoccupation partagée par plusieurs départements ministériels dans le cadre de leurs attributions (agriculture, artisanat, commerce...).

En ce qui concerne le département en charge de l'emploi et de la formation professionnelle, à l'occasion de la nouvelle définition de la clé de répartition de la taxe d'apprentissage, il est prévu de disposer d'une partie de cette taxe pour apporter aux entrepreneurs et aux maîtres d'apprentissage un appui à trois niveaux : formation technique, formation en entrepreneuriat, appui en équipement.

5. Mesures en projet ou en cours pour favoriser la création d'emplois

5.1 Orientation stratégique

L'orientation stratégique prise par le Gouvernement ivoirien, telle que définie par la Politique Nationale de l'Emploi (PNE), adoptée le 7 juin 2012, prend le parti de centrer essentiellement la dynamique de création d'emplois sur **une croissance forte, inclusive et durable, impulsée par le développement du secteur privé dans toutes ses composantes.**

Néanmoins, ce choix n'exclut nullement la promotion de l'emploi public, la prise de mesures actives en faveur de l'emploi ou encore des actions ciblées en faveur des groupes vulnérables ou défavorisés (jeunes, femmes, handicapés, ex-combattants, etc.).

Le 26 novembre 2013, à la lumière des résultats de l'enquête emploi 2012, le Gouvernement ivoirien a adopté une Stratégie de Relance de l'Emploi (SRE), qui vient en déclinaison de la PNE, avec pour objectif de renforcer et de rendre plus perceptible l'action gouvernementale, notamment en faveur de l'emploi des jeunes.

La stratégie gouvernementale de relance de l'emploi entend capitaliser et renforcer les initiatives du MEMEASFP et les initiatives sectorielles en cours, par des mesures de relance et d'accompagnement.

5.2 Programmes et investissements ciblés

5.2.1 Récapitulatif des programmes ciblés sur la période 2012-2015

Les programmes d'insertion conduits par le MEMEASFP pour lesquels les financements sont acquis portent sur un effectif cible de l'ordre de **64 713** jeunes pour un coût de 48,8 milliards de FCFA sur la période 2013-2015 permettant de couvrir toutes les cibles vulnérables.

Tableau N° 11 : Programmes ciblés et publics

Programmes en cours	Cible	Niveau d'instruction	Total
Programme d'Aide à l'Embauche (PAE)	Diplômés de l'enseignement général, technique et professionnel		2 925
Programme spécial de requalification et de mise en adéquation emploi-formation	Chômeurs diplômés de longue durée		1 000
Programmes d'auto emploi	Jeunes pas ou peu qualifiés		24 100
Travaux à Haute Intensité Main d'œuvre	Jeunes en zone urbaine « déscolarisés »		19 688
Contrats d'apprentissage et formations professionnelles de courte durée	Jeunes sans titre professionnel		8 500
Service Civique d'Aide à l'Emploi et au Développement (SCAED)	Jeunes à risque		1 000
Programme de réinsertion socioéconomique	Ex-combattants		7500
Total de bénéficiaires			64 713

Source : Direction Générale de l'Emploi

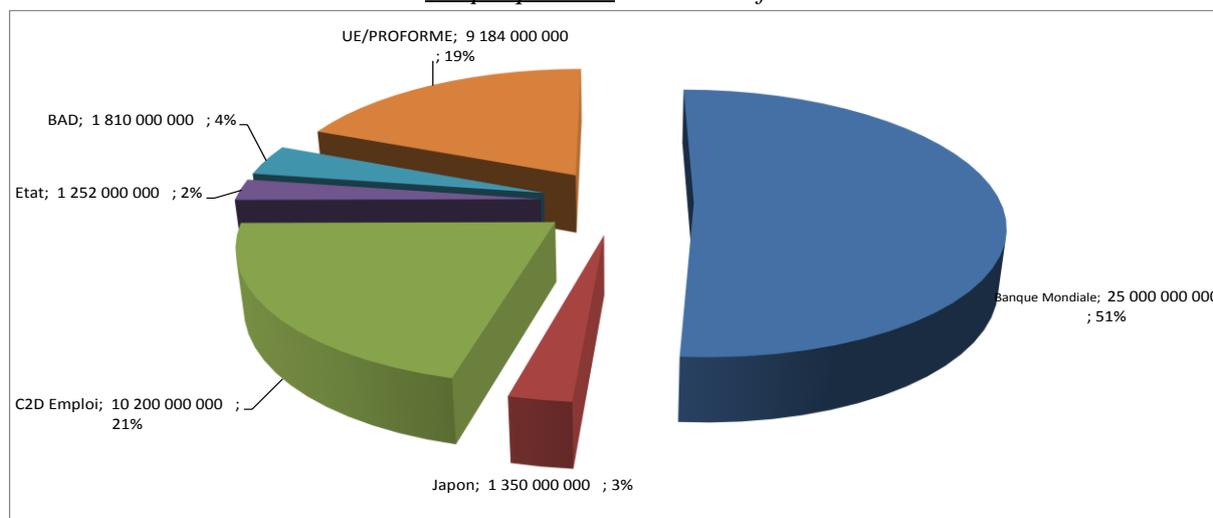
Tableau N°12 : Descriptif des programmes d'insertion

Programmes	Période (2012-2015)				Descriptif	Cible	Secteur d'activité / zone	Coût	Source de financement	Effectif cible	Niveau de réalisation
	12	13	14	15							
Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences	x	x	x		Améliorer l'employabilité à travers les composantes : THIMO, Apprentissage, Entreprenariat	Jeunes âgés de 15 à 30 ans	Tous secteurs d'activités /territoire national	25 000 000 000	IDA/ Banque Mondiale	27 500	Nombre de Bénéficiaires : 12 050 jeunes Réalisation : 43.81%
Programme d'Appui à l'Amélioration de l'Employabilité et de l'insertion des Jeunes (BAD)					Mise en activité dans des travaux d'utilité publique + appui pour la mise en place d'AGR.	Jeunes déscolarisés	Salubrité, travaux d'utilité publique/territoire national	1 810 000 000	BAD	2 000	Démarrage effectif prévue pour avril 2014
Programme THIMO gouvernemental	x	x			Mettre les jeunes et femmes en activité dans des travaux d'utilité publique + appui pour la mise en place d'AGR.	Jeunes et femmes	15 localités des zones Nord et Ouest	532 000 000	Etat/ FSE THIMO	465	Nombre de Bénéficiaires : 465 jeunes Réalisation : 100 %
C2D Emploi		x	x		Améliorer l'employabilité à travers les composantes : THIMO, Apprentissage, Entreprenariat	Jeunes âgés de 15 à 35 ans	Tous secteurs d'activités /territoire national	9 000 000 000	C2D /AFD	18 248	Démarrage : nov. 2013
C2D Emploi / SCAED			x		Socialisation et insertion des jeunes	Jeunes à risque	Secteurs porteurs	1 200 000 000	C2D /AFD	1000	Adoption du SCAED par le gouvernement le 26 Novembre 2013/ Démarrage 2014
Programme spécial de requalification et de mise en adéquation emploi-formation			x		Formation de courte durée pour les diplômés afin d'améliorer leur employabilité.	Diplômés chômeurs de longue durée	District d'Abidjan	713 000 000	Etat/AGEPE	1 000	Nombre de bénéficiaires : 560 Réalisation : 56 %
Projet d'insertion économique (PRISE) :		x	x		Appui à la mise en place d'AGR	Population vulnérable	Tous secteurs d'activités / Zone Ouest	1 350 000 000	Japon	7 000	Lancement du projet le 27 janvier 2014
Programme de réinsertion socio-économique des ex combattants			x	X	Filières économiques locales à potentiel de développement prouvé, artisanat, chantiers d'intérêt général à haute intensité de main d'œuvre	Ex combattants	Tous secteurs d'activités /territoire national	9 184 000 000	UE/PROFORME	7 500	Décision d'exécution de la Commission européenne du 27 sept 13
Passerelles d'insertion PFS	x				Accompagner la structuration d'une filière socio-économique porteuse en territoire ou d'un groupement sectoriel retenu comme prioritaire dans le cadre du Plan Local d'Insertion des Jeunes (PLIJ).	Jeunes et femmes	Tous secteurs d'activités /territoire national				4525 jeunes insérés à travers les différentes passerelles d'insertion Réalisation : 100 %

Source : Direction Générale de l'Emploi

5.2.2 Financement des programmes

Graphique N° 5 : source de financement



Source : Direction Générale de l'Emploi

Tableau N° 13: Coûts unitaires des programmes mis en œuvre par le MEMEASFP

Programmes	Effectif	Coût global	Coût direct/ bénéficiaire	Coût institutionnel /bénéficiaire
PEJEDEC – composante 1 THIMO	2 250	9 000 000 000	720 000	72 000 (10%)
PEJEDEC – composante 2 Stages-Apprentissage – entrepreneuriat	8 000	11 000 000 000	730 000	73 000 (10%)
C2D – composante THIMO	4 096	2 200 000 000	540 000	92 000 (17%)
C2D – composante apprentissage	877	564 500 000	643 670	109 424 (17%)
C2D – Programme d'aide à l'Embauche	675	703 000 000	1 041 000	177 000 (17%)
Programme spécial de requalification et de mise en adéquation emploi-formation	1 000	713 000 000	713 000	Néant

Source : Direction Générale de l'Emploi

Le MEMEASFP entend mettre tout en œuvre pour rationaliser ces coûts et ainsi toucher un maximum de bénéficiaires.

5.2.3 Mesures pour l'emploi prévues dans le cadre de la SRE

5.2.3.1 Mesures générales de relance de l'emploi

Les mesures générales de relance se déclinent comme suit :

- **le renforcement des actions en faveur de l'amélioration du climat des affaires** : mesures prises par le Gouvernement pour améliorer l'environnement des affaires (nouveau code des investissements, loi sur la concurrence, révision du code du travail, du code minier et du code de l'électricité, création du Guichet Unique des Formalités d'Entreprise...) seront renforcées par l'apurement progressif de la dette intérieure, le renforcement de l'accès au crédit bancaire et la mise en place d'instruments de financement adaptés aux PME et aux TPE (*taux bonifié, mécanismes de garantie, renforcement de la micro finance*) ;
- **la poursuite de la réalisation des grands travaux d'infrastructures à fort potentiel en termes de création d'emplois.**

5.2.3.2 Mesures spécifiques de relance de l'emploi

Les mesures spécifiques de relance se déclinent comme suit :

- **la mise en œuvre de stages de premier emploi**, d'une durée pouvant aller de six mois à un an, rendus obligatoires à la faveur des nouvelles dispositions prises dans le nouveau Code du travail (en cours d'adoption), ce qui devrait favoriser grandement l'insertion professionnelle des jeunes. Ces dispositions sont déjà mises en œuvre grâce au partenariat entre le MEMEASFP et le secteur privé ivoirien ;
- **l'intensification des programmes actuels et leur mise en œuvre avec célérité** (simplification des procédures, accélération des décaissements) afin de mobiliser des financements complémentaires pour toucher un maximum de bénéficiaires.

Cette intensification permettra de porter le nombre de bénéficiaires de 64 700 à 140 000 d'ici 2015 pour un montant total de 57 milliards à mobiliser.

Tableau N°14 : Ressources complémentaires à mobiliser pour 2014 et 2015

	2013-2014 (financement acquis)	Ressources à mobiliser	
		2014	2015
PEJEDEC (Banque Mondiale)	25 000 000 000		25 000 000 000
JSDP (Coopération Japonaise)	1 350 000 000		
C2D Emploi	10 200 000 000		10 200 000 000
Budget de l'Etat	1 252 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000
BAD	1 810 000 000		
PTF (à mobiliser)			4 000 000 000*
PPU		5 000 000 000	5 000 000 000
UE/PROFORME**	9 184 000 000		
	48 796 000 000	9 000 000 000	48 200 000 000

Source : Direction Générale de l'Emploi

La contribution de l'Etat sur la période 2014-2015 se chiffre à 18 milliards de Francs CFA.

- **la mise en place d'un fonds de soutien et de garantie à l'emploi avec pour :**
 - rendre plus perceptible le caractère prioritaire de l'emploi en ce qui concerne la mobilisation de ressources publiques pour le financement de l'action directe en faveur de l'emploi,
 - assurer un financement pérenne des actions en faveur de l'emploi,
 - mettre en place un dispositif de financement stabilisé pour l'auto-emploi et la création de TPE/PME,
 - financer le portefeuille de nouveaux projets du MEMEASFP et les initiatives sectorielles pertinentes en faveur de l'insertion des jeunes ;
- **la mise en œuvre de stratégies de création d'emplois à l'échelle régionale**, pour mobiliser des ressources complémentaires au plan régional en vue de favoriser l'insertion des jeunes. Il est prévu d'engager un projet pilote pour expérimenter la mise en place effective de contrats territoriaux emploi-formation et d'observatoires régionaux formation-emploi-métiers. Il est attendu des Conseils Régionaux de :
 - élaborer une stratégie spécifique relative à la création d'emploi s'appuyant sur les caractéristiques socio-économique des régions ;

- intégrer l'approche Plate-Forme de Services dans le cadre des dispositifs d'insertion à déployer au plan régional ;
 - augmenter les occasions de stages au sein des services des Conseils Régionaux en vue d'accorder une importante expérience de travail aux jeunes qui connaissent des obstacles à obtenir un emploi ;
 - faire de la création d'emploi l'un des principaux objectifs dans les différents programmes d'infrastructures et de développement qui seront réalisés au plan régional.
- **le renforcement de l'accès aux marchés publics pour les PME** : projet de loi à l'initiative du Ministère du Commerce, de la Promotion des PME et de l'Artisanat, portant Orientation et Promotion des PME, leur accordant 30% des marchés Publics.

5.2.3.3 Mesures pour accompagner durablement la relance de l'emploi

- **l'accélération de la réforme de la Formation Professionnelle** afin d'améliorer l'employabilité des jeunes ;
- **le renforcement des dispositions fiscales existantes en faveur de l'emploi** : en l'absence de dispositions spécifiques dans le projet d'annexe fiscale 2014, le MEMEASFP a arrêté avec la DGI des mesures plus incitatives en matière de création d'emplois, pour des jeunes diplômés ou non, et en faveur de la création de TPE/PME.

Tableau N°15 : Présentation des projets de mesures fiscales en cours d'adoption

Présentation des projets de mesures fiscales en cours d'adoption		
i. Mesures en faveur des jeunes entrepreneurs		
→ Aménagement de l'article 67 du Code Général des Impôts (CGI)		
Types d'entreprise	Impôts visés	Modalités d'exonération
Effectif < 200	BIC	1 ^{ère} et 2 ^{ème} années : 75 % 3 ^{ème} et 4 ^{ème} années : 50% à partir de la 5 ^{ème} année : 25%
→ Aménagement de l'article 80 du CGI : 1ère et 2ème années : 75%, 50% à partir de la 3ème année et durant toute la période d'adhésion au centre.		
ii. Mesures en faveur de l'embauche des primo demandeurs d'emplois		
<i>a. Aménagement des dispositions relatives à l'apprentissage</i>		
Taille de l'entreprise	Crédit d'impôt accordé pour la période d'apprentissage	Crédit d'impôt accordé après embauche
Effectif < 200	1 000 000 FCFA	1 500 000 FCFA
Effectif ≥ 200	500 000 FCFA	1 000 000 FCFA
<i>b. Nouvelles dispositions relatives à la requalification des jeunes</i>		
→ Contrat qualification-insertion dans l'Emploi (CQIE)		
Taille de l'entreprise	Sur la période du CQIE	Crédit d'impôt accordé après embauche
Effectif < 200	1 200 000 FCFA	1 500 000 FCFA
Effectif ≥ 200	1 000 000 FCFA	1 000 000 FCFA
iii. Mesures en faveur des entreprises pour l'embauche des demandeurs d'emplois		
Taille de l'entreprise	Sur la période du CDD	Crédit d'impôt accordé après embauche
Effectif < 200	1 000 000 FCFA	1 000 000 FCFA
Effectif ≥ 200*	600 000 FCFA	800 000 FCFA
(*) : Nombre minimum de personnes à embaucher pour être éligible à la mesure : 5		

- **l'amélioration de l'information sur le marché du travail** par la réalisation d'enquêtes régulières, permettant ainsi de pouvoir disposer de données socioéconomiques de plus en plus fiables pour mieux planifier et évaluer l'action gouvernementale. Une enquête emploi a été réalisée en 2012 et une autre est lancée depuis le 21 novembre 2013.

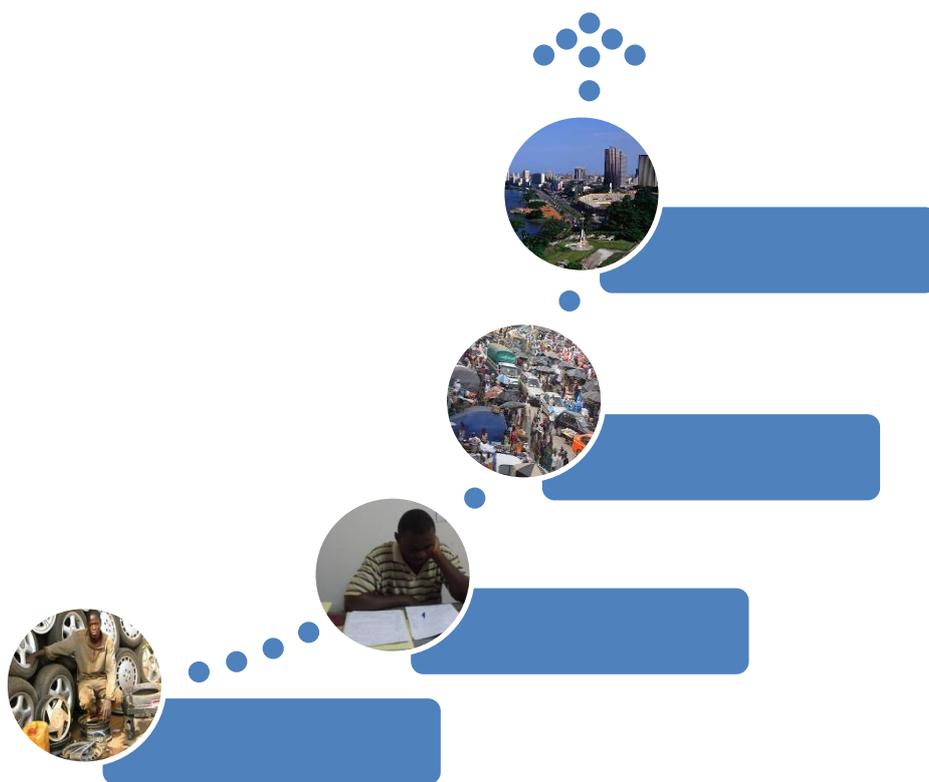
5.2.4 Autres mesures gouvernementales d'appui à l'auto-emploi

L'appui intervient à trois niveaux :

- femmes : mise en place d'un fonds spécifique d'appui au financement des micro-projets dénommé Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI);
- jeunes : le Fonds Nationale de la Jeunesse (FNJ) est opérationnel pour faciliter le financement des projets des jeunes ;
- entrepreneuriat : l'Institut Ivoirien de l'Entreprise (INIE) est redynamisée afin de renforcer la promotion de l'entrepreneuriat et d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs plans d'affaires. L'AGEFOP met en œuvre un projet d'expérimentation d'incubateurs d'entreprises pour les jeunes diplômés ou en fin de formation dans les établissements de formation professionnelle avec pour objectif la création de dix (10) incubateurs sur trois (03) ans dans dix (10) établissements de formations professionnelles à Abidjan.

PARTIE III :

FOCUS SUR UNE EXPERIENCE A PARTAGER



PEJEDEC, une expérience à partager



6. Le Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC)

6.1 Vue d'ensemble du projet

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a obtenu de l'International Development Association (IDA) un Don de 50 000 000 \$US pour financer le PEJEDEC.

Le PEJEDEC vise à appuyer le Gouvernement dans sa réaction rapide face à la situation économique et sociale d'urgence de 2012 à 2014. Pour parvenir à des résultats rapides, il s'appuie sur des programmes qui ont été couronnés de succès, mais aussi soutient des activités pilotes innovantes de création d'emplois et de développement des compétences.

Ce projet a pour objectif principal, **d'améliorer l'accès aux emplois et le développement de compétences professionnelles des jeunes, hommes et femmes de tout niveau de qualification, âgés de 14 à 30 ans en situation de sans emploi ou sous-emploi.** Il comprend deux (2) composantes opérationnelles et une composante d'appui institutionnel.

La durée du projet est trois (03) ans (Lancement : 20 /02/12 , Clôture : 30 /06/ 15).

6.2 Organisation du projet

Le portage institutionnel du projet est dédié au Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP). Le projet est administré par l'Unité de Coordination des Programmes Emploi (UCPE), créée par arrêté du MEMEASFP.

La réalisation des activités du projet est menée par des agences d'exécution du secteur public : AGEROUTE (THIMO), AGEPE (mise en stage), AGEFOP (apprentissage) et des Partenaires du secteur privé : Entreprises, Associations Professionnelles (aide à l'auto-emploi).

6.3 Descriptif et objectifs des axes d'intervention

Le programme concerne les jeunes, hommes et femmes, de tout niveau de qualification, âgés de 14 à 30 ans en situation de sans emploi ou sous-emploi.

Le nombre total de bénéficiaires du projet est de **27 500 jeunes**, dont : la répartition se fait selon le tableau suivant :

Tableau N°16 : Descriptif et objectifs des axes d'intervention du projet PEJEDEC

Activités	Descriptif /Objectifs	Effectif
Axe d'intervention A : Opportunités d'emplois temporaires		
Travaux Publics à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO)	Appui aux opportunités d'emplois temporaires à travers les THIMO pour les jeunes non qualifiés, peu qualifiés, des zones urbaines, périurbaines et zones rurales.	12.500 jeunes ; hommes et femmes âgés de 14 à 30 ans sans qualification, non scolarisés ou déscolarisés
Axe d'intervention B : Développement des Compétences et Aide à l'Emploi		
Mise en apprentissage	Amélioration de l'employabilité de jeunes ayant plusieurs niveaux de compétences, avec une première expérience de travail et/ou des formations professionnelles de courtes durées adaptées aux besoins du marché de l'emploi.	3 000 jeunes peu qualifiés
Stage directs en entreprise		2.250 jeunes diplômés, primo-demandeurs d'emploi
Formation professionnelle accélérée		5.000 jeunes non qualifiés ou dont la qualification n'est plus adaptée aux besoins du marché
Aide à l'auto-emploi		850 jeunes diplômés
Aide à la création des AGR		3.900 jeunes sans qualification

6.4 Niveau de réalisation du programme

6.4.1 Résultat global

RESULTAT GLOBAL	Objectif Total du projet: 27 500 jeunes Résultats Atteints au 15 mars 2014: 17 508 jeunes Bénéficiaires, soit 63,66 % de réalisation
RESULTATS PAR COMPOSANTE	<ul style="list-style-type: none">❑ Composante 1: 9 446 (75,57 %) Jeunes bénéficiaires des THIMO dans 16 localités du pays.❑ Composante 2: 8 062 (53,74 %) Jeunes en activité dans les entreprises

Plus d'un an avant la fin du 63,66% des objectifs quantitatifs (nombre de jeunes bénéficiaires) ont été atteints, ce qui augure d'une atteinte des objectifs avant le terme initial.

6.4.2 Résultats détaillés

RESULTATS DETAILLES (Composante 1)

- **9 446 (75,57 %) Jeunes bénéficiaires des THIMO** dans 16 localités du pays.



RESULTATS DETAILLES (Composante 2)

- **2 090 (92,88 %) jeunes bénéficiaires de stage**





6.5 Les forces du projet

6.5.1 Acquis structurels majeurs

- Fort Engouement auprès des jeunes: 183 311 jeunes demandeurs de stage; Apprentissage; formation en entrepreneuriat; Accompagnement en Entrepreneuriat;
- Transparence du processus de sélection des jeunes;
- Restauration de la confiance des jeunes par rapport aux dispositifs publics d'Aide à l'Emploi;
- Dialogue permanent avec le secteur Privé autour de l'Emploi des Jeunes;
- Renforcement des capacités des Structures nationales dans leurs missions d'Aide à l'Emploi;
- Restructuration de l'UCP/PEJEDEC en Unité de Coordination des Programmes Emploi (UCP-Emploi);
- Mise en Place d'une structure pérenne de gestion des Financements bailleurs dédiés à l'Emploi:
 - Projet PEJEDEC financé par IDA à hauteur de 25 Milliards de F CFA pour 27 500 Jeunes;
 - Projet C2D-Emploi des Jeunes financé par l'AFD à hauteur de 10,2 Milliards de F CFA dans le cadre du C2D, pour 18 498 Jeunes;
 - Projet PRISE financé par le JSDF/Banque Mondiale à hauteur de 1,350 Milliards de F CFA, pour l'insertion Socio-Economique de 7 000 personnes vulnérables de l'Ouest de CI.

6.5.2 Points positifs

- respect des règles de procédures de mise en œuvre du programme ;
- équité et de transparence dans le processus opérationnel du programme ;
- recrutement du personnel par appel à candidature ;
- désignation des agences d'exécution par procédure d'appel d'offres ou par signature de convention de partenariat pour les acteurs du secteur privé ;
- désignation des acteurs du secteur public sur la base de leurs expertises reconnues ;
- application des procédures concurrentielles de passation de marché pour les acquisitions de ressources matérielles ;
- validation de chaque procédure par la Banque Mondiale ;
- forte implication du secteur privé dans la mise du projet.

6.6. Les défis majeurs à relever et les perspectives

6.6.1 Les défis majeurs à relever

- **Le Faible niveau** d'instruction des jeunes candidats;
- **Les Difficultés d'accès** des jeunes entrepreneurs aux crédits bancaires;
- Quelques **freins au développement** des Affaires (marchés; impôts, etc);
- **L'Insuffisance des crédits de la contrepartie Etat** pour prendre en charge les dépenses non éligibles au financement IDA.

6.6.2 Les perspectives

- **Appui institutionnel à la réforme** de la Formation Professionnelle;
- **Appui institutionnel à la réorganisation de l'Apprentissage** en Côte d'Ivoire;
- Appui aux mécanismes nationaux de facilitation de **l'Accès aux crédits bancaires**;
- **Négociation en cours** entre le Gouvernement Ivoirien et la Banque mondiale pour un financement complémentaire du PEJEDEC pour atteindre un objectif de **100 000 Jeunes**;

Tableau N° : 17: Récapitulatif des axes d'intervention du projet PEJEDEC

Activités	Publics cibles		Acteurs de mise en oeuvre	Résultats
	Cibles	Effectif		
THIMO	jeunes non qualifiés, peu qualifiés, des zones urbaines, périurbaines et zones rurales.	12 500	AGEROUTE	- 9 446 jeunes ont bénéficié des THIMO, soit un taux d'avancement de 75 ,57 % par rapport à l'objectif global de la Composante (12 500) ; - 772 600 jours de travail ont été réalisées pour permettre l'entretien de 1 863,59 km de route - 5 990 jeunes (2 931 de la vague 1 et 3 059 de la vague 2 ont été sensibilisés sur le VIH/SIDA ; Civisme et Citoyenneté ; Environnement et Hygiène Publique soit 95,8 %.
Apprentissage	jeunes peu qualifiés	3 000	AGEFOP	- 2 908 jeunes ont été sélectionnés et mis en apprentissage dans 1 116 entreprises soit un taux de 96 ;93% par rapport à l'objectif global du projet ; .
Stages en entreprises	Diplômés de l'enseignement général, technique et professionnel	2 250	AGEPE ; Opérateurs économiques	- 1 363 jeunes sont en cours de stage ; - 350 jeunes ont achevé leur stage ; - 114 jeunes ont arrêtés leur stage avant le terme contractuel ; - 38% des jeunes ayant achevé leurs stage ont été embauchés.
Formation professionnelle • Metiers de l'électricité • Secteur de l'hévéa	jeunes non qualifiés ou dont la qualification n'est plus adaptée aux besoins du marché	5 000	Opérateurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Metiers de l'électricité : - 127 jeunes avaient été formés aux métiers de l'électricité ; • Secteur de l'hévéa : - 843 jeunes avaient été formés soit un taux de réalisation de 88%. Le taux de certification est de 99% (840 personnes) ; - 415 jeunes ont été mis en stage, 165 ont été insérés soit un taux d'insertion de 19,64% .
Aide à l'auto-emploi	Jeunes diplômés	850	Cabinets de formation spécialisés.	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la constitution et à l'installation - 55 entreprises nouvellement créées au cours de l'année Décembre 2013 ; - 37 financements et subventions cumulés à plus de 393 millions de FCFA depuis le démarrage du suivi opérationnel ont été reçus par les entrepreneurs. <ul style="list-style-type: none"> • Formalisation des projets et création d'emplois - 220 entrepreneurs bénéficiaires du projet ; - 195 plans d'affaires ont été élaborés ; - 220 plans d'actions à court terme ont été préparés pour la réalisation des travaux des différentes entreprises ; - 403 emplois nouveaux (permanents et temporaires confondus) ont été créés depuis le démarrage de l'encadrement des entrepreneurs avec l'appui du PEJEDEC (soit en moyenne 6 emplois créés par entreprise) par les 55 entreprises actives.

CONCLUSION

L'état des lieux de l'emploi en Côte d'Ivoire révèle un marché du travail marqué par le caractère informel élevé de l'économie et le sous-emploi.

Cette situation est la résultante d'effets conjugués de facteurs économiques, sociaux, et institutionnels qui sont à l'origine de difficultés d'accès des jeunes au monde du travail.

Les mesures correctives apportées dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle et de la stratégie de relance de l'emploi devraient contribuer à améliorer la capacité des secteurs porteurs de l'économie à absorber durablement les jeunes sortants des dispositifs de formation mais également le stock de jeunes en situation de chômage ou d'emploi précaire.

L'opérationnalisation de ces grandes orientations et réformes représentent aujourd'hui un défi majeur à relever. En effet, une mise en œuvre diligente des actions prévues en faveur de l'insertion des jeunes s'avère nécessaire afin d'optimiser le dividende démographique que représente la population jeune.

Améliorer la synergie entre les acteurs, s'inspirer des bonnes pratiques et des expériences réussies de pays africains présentant des contextes similaires constituent des facteurs clés de succès qui contribueront certainement à mieux adresser des réponses adaptées pour l'emploi des jeunes dans le cadre de la lutte contre le chômage.

ANNEXE : TDRs



Association
pour le développement
de l'éducation
en Afrique

SEMINAIRE INTER-PAYS DES EXPERTS DU PQIP/DCTP SUR L'EMPLOI DES JEUNES EN AFRIQUE

DU 31 MARS AU 1^{er} AVRIL 2014 A ABIDJAN

STRUCTURE DES RAPPORTS PAYS SUR LES POLITIQUES ET DISPOSITIFS D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE CREATION D'EMPLOIS

La manifestation 2014 sur l'emploi des jeunes en Afrique a pour but d'arriver à identifier les expériences les plus significatives menées par les pays pour conduire les jeunes à l'emploi et d'analyser les facteurs d'efficacité comme les facteurs de succès des dispositifs mis en œuvre à cet effet. L'objectif final est de créer une dynamique de partage et de mutualisation de ces expériences afin d'aider chaque pays et l'ensemble des pays participants à mieux cerner les voies de réussite permettant aux jeunes d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour s'insérer dans le marché du travail et aux acteurs économiques et professionnels de développer leurs activités et, par conséquent, de créer des emplois.

Le lancement de cette dynamique de partage et de mutualisation inter-pays présuppose que chaque pays accepte de rendre compte des expériences d'insertion et de création d'emplois selon une approche concertée et, si possible, harmonisée. Seule une telle approche permettra en effet de faire une lecture synoptique des actions menées, dans les divers pays du continent, pour donner aux jeunes le maximum de chances d'accéder au monde du travail et ainsi d'en dégager des voies et moyens pour lutter efficacement contre le chômage des jeunes. Un chômage qui risque de mettre en péril la paix sociale ainsi que les capacités de développement économique de l'ensemble du continent.

Les propositions qui suivent constituent donc une grille d'analyse commune que les divers experts nationaux devront appliquer pour rendre compte de la manière dont leur pays lutte contre le chômage et pour l'emploi des jeunes.

1. Les données de base concernant la situation des jeunes vis-vis de l'emploi (données chiffrées)

- a. Taux de jeunes au chômage et en situation de découragement ;
- b. Taux de jeunes étant ni en éducation, ni en formation, ni en emploi (catégorie des NEET) ;
- c. Taux de jeunes en formation professionnelle ou EFTP ;
- d. Taux d'insertion des jeunes en fin de formation professionnelle ou EFTP.
- e. Taux ou nombre de jeunes en apprentissage traditionnel ou rénové ;
- f. Taux d'insertion des jeunes dans l'économie formelle ;
- g. Taux d'insertion des jeunes dans l'économie informelle

2. Les données de base concernant le monde du travail (données chiffrées)

- a. Répartition des emplois par secteur d'activité (primaire, secondaire et tertiaire) ;
- b. Répartition des emplois par secteur urbain et rural ;
- c. Répartition des emplois par secteur formel et informel (urbain plus rural) ;
- d. Répartition des emplois par catégorie (emplois salariés, indépendants, auto-emploi, travailleurs domestiques...).

3. Les difficultés d'accès des jeunes au monde du travail (entre 3 et 5 pages)

- a. Quels sont les diagnostics portés par votre pays sur la situation de l'emploi des jeunes et notamment sur les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à l'emploi ?
- b. Quelle est la part, dans ces difficultés, des problèmes liés à :
 - i. l'inadaptation des compétences des jeunes et notamment à la déconnexion entre le monde de la formation et le monde du travail ?
 - ii. la méconnaissance du marché du travail ?
 - iii. le manque d'investissement dans les secteurs porteurs d'emplois ?
 - iv. le manque de dispositifs de suivi et d'insertion des jeunes en recherche d'emploi ?
 - v. l'absence d'autres moyens et ressources ?
- c. Quels sont les dispositifs en projet ou en cours de réalisation pour améliorer les processus d'accès des jeunes au monde du travail ?

4. Les mesures en projet ou en cours dans le domaine du DCTP (entre 3 et 5 pages)

- a. quelles sont les réformes en projet ou en cours de réalisation pour actualiser les dispositifs et parcours de formation existants en fonction

des compétences requises par le monde économique et professionnel ?

- b. quelles sont les dispositifs de formation en projet ou en cours de réalisation pour former les jeunes aux métiers et emplois requis par les secteurs stratégiques ou porteurs ?
- c. quelles sont les mesures prises pour renforcer les compétences des entrepreneurs et maîtres d'apprentissage du secteur informel afin de les aider à mieux former les jeunes dont ils ont la charge ?
- d. quels sont les partenariats existants ou projetés permettant de mieux associer les acteurs économiques et professionnels à la conception, mise en œuvre et réalisation de parcours de formation ciblés sur les compétences requises par le monde du travail ?
- e. comment définiriez-vous le changement de paradigme à effectuer dans votre pays pour mettre l'accès à l'emploi au cœur des priorités des systèmes d'éducation et de formation ?
- f. quelles autres mesures développez-vous ?

5. Les mesures en projet ou en cours pour favoriser la création d'emplois (entre 3 et 5 pages)

- a. quelles sont les mesures prises pour renforcer les compétences professionnelles des acteurs économiques afin de les aider à développer leurs activités et ainsi à créer davantage d'emplois ?
- b. quels sont les moyens incitatifs existants ou en projet pour encourager les entreprises à embaucher des jeunes et, si nécessaire, à les former ?
- c. existe-t-il des investissements ciblés sur le développement de métiers et d'emplois dans des secteurs considérés comme stratégiques et, si oui, quels sont les moyens déployés pour former les jeunes à ces métiers ?
- d. existe-t-il des appuis financiers ou humains afin d'aider les jeunes à créer leur activité ou à renforcer celle qu'ils ont créée et, si oui, quelle est la nature de ces appuis ?
- e. existe-t-il dans votre pays des pôles d'innovation ou d'expertise tels que des incubateurs d'entreprise pour jeunes et/ou des centres de gestion et de coaching à destination des entreprises créées par des jeunes ou employant des jeunes ?
- f. existe-t-il des chantiers à haute intensité de main d'œuvre qui ont prévu ou prévoient des mesures spécifiques d'emplois pour les jeunes et, si oui, quel en est l'ampleur ?
- g. quelles autres mesures développez-vous ?

6. Une expérience particulièrement significative d'insertion ou d'emploi des jeunes (5 pages)

Votre pays a décidé de mettre en place des moyens et/ou dispositifs ciblés sur l'insertion professionnelle, la professionnalisation en situation de travail ou encore la création d'activités ou d'emplois à destination des jeunes. Pourriez-

vous présenter une expérience en cours qui vous paraît particulièrement efficace selon le processus de description et d'analyse suivant :

- a. Le public concerné (quels jeunes et combien) ?
- b. les objectifs visés (formation, insertion, création d'emplois, tout à la fois) ?
- c. les moyens dédiés (financiers, humains, institutionnels) ?
- d. les acteurs concernés (publics, privés, société civile, centraux, territoriaux...) ?
- e. les dispositifs mis en œuvre (dans le cadre des institutions existantes ou selon des modalités spécifiques aux publics concernés et objectifs visés) ?
- f. les premiers résultats atteints (qualitativement et quantitativement) ?
- g. les potentialités de généralisation et/ou de démultiplication ?

7. En conclusion (1 page)

- a. Travaillez-vous déjà en partenariat avec d'autres pays ? Si oui, dans quels domaines ?
- b. Quelles sont vos attentes concernant une possible coopération et mutualisation inter-pays ?

NB : il est important que l'ensemble des politiques et dispositifs soient analysés selon deux critères transversaux :

- le critère genre : rôle et place des femmes dans le dispositif ou la mesure en question ;
- le critère financier : quels sont les financeurs du dispositif ou de la mesure en question et quelles sont les données disponibles sur leurs coûts effectifs ?
- Il est important que chaque expert synthétise le rapport dans un abstract de deux (02) pages.